



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Stratégie nationale de développement du système semencier aux Comores 2025–2030

Vers un système semencier inclusif,
résilient et souverain

**Mise en place du système de production,
contrôle et certification de semences**



Alfred Mutundi, N.

Technologiste semencier
Expert International de Semences

PRÉFACE

L'Union des Comores s'engage aujourd'hui sur la voie d'une transformation agricole essentielle. Dans un contexte marqué par une insécurité alimentaire persistante, une vulnérabilité croissante face aux dérèglements climatiques, et une dépendance importante vis-à-vis des importations, il devient crucial de consolider l'un des piliers fondamentaux de toute agriculture durable : les semences.

C'est dans cet esprit que cette stratégie a vu le jour. Elle s'appuie sur les résultats d'un diagnostic approfondi du système semencier national, réalisé dans le cadre du projet SEPAREF, une initiative stratégique soutenue par la Banque Africaine de Développement et mise en œuvre par la FAO. Cette évaluation, fondée sur un travail de terrain mené à travers les trois îles de l'Union des Comores, dresse un état des lieux précis et sans détour : manque de normes claires, rareté des semences certifiées, défiance des producteurs, dispersion des efforts.

Mais ce constat n'est pas un constat d'échec. Il révèle aussi des atouts prometteurs : un tissu communautaire engagé, une biodiversité agricole riche, des savoir-faire traditionnels vivants, et surtout, une volonté politique affirmée de moderniser le secteur.

La Stratégie Nationale Semencière 2025–2030 se veut à la fois pragmatique, inclusive et orientée vers l'action. Elle propose une feuille de route structurée autour de sept piliers essentiels : gouvernance, production, recherche, entrepreneuriat, financement, formation et évaluation. L'objectif est clair : bâtir un système semencier comorien fiable, résilient et souverain, capable de répondre aux besoins des producteurs, de renforcer la sécurité alimentaire et de stimuler l'économie locale.

Ce document ne prétend pas tout résoudre. Il est avant tout un outil de pilotage, un socle pour les politiques publiques, et un appel à l'engagement collectif. Il s'adresse à tous les acteurs du secteur : pouvoirs publics, chercheurs, multiplicateurs, commerçants, partenaires techniques et financiers.

Ensemble, nous avons une opportunité historique : engager l'agriculture comorienne dans une dynamique durable, ancrée dans ses réalités mais tournée vers l'avenir. Cette stratégie en est un levier. À nous de la mettre en mouvement.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et Artisanat de l'Union des Comores

**Le Ministre de l'Agriculture, de la
Pêche et de l'Artisanat**

Dr. Daniel Bandar

Contenus

PRÉFACE	i
I. Introduction	1
1.1. Une stratégie ancrée dans la réalité du terrain.....	1
1.2. Un contexte qui impose une refonte en profondeur	1
1.3. Un projet structurant, inclusif et tourné vers l'avenir	1
II. Vision stratégique.....	2
III. Objectifs.....	2
3.1. Objectif général.....	2
3.2. Objectifs spécifiques.....	2
IV. PILIERS STRATEGIQUES.....	2
PILIER 1 : Gouvernance et cadre institutionnel.....	2
PILIER 2 : Production et certification des semences	3
PILIER 3 : Recherche, innovation et adaptation	3
PILIER 4 : Développement des entreprises semencières.....	3
PILIER 5 : Formation, sensibilisation et vulgarisation	3
PILIER 6 : Accès au financement.....	4
PILIER 7 : Suivi-évaluation et redevabilité.....	4
V. Chronogramme des activités Stratégie Semencière des Comores (2025–2030)	5

I. Introduction

1.1. Une stratégie ancrée dans la réalité du terrain

La Stratégie Nationale de Développement du Système Semencier aux Comores (2025–2030) prend racine dans un diagnostic rigoureux du contexte agricole national. Elle s'appuie sur les enseignements du projet SEPAREF (Renforcement de l'état de préparation aux situations d'urgence et la réponse aux crises alimentaires), financé par la Banque Africaine de Développement et mis en œuvre par la FAO. Cette étude, menée sur l'Union des Comores principalement en Grande comore, Anjouan et Mohéli a permis de dresser un portrait fidèle du système semencier : ses points forts, ses failles, mais aussi les pistes concrètes d'amélioration.

Cette stratégie n'est donc pas une vision théorique imposée d'en haut, mais bien le fruit d'un travail de terrain approfondi, enrichi par les témoignages de ménages agricoles, les échanges avec les producteurs, les institutions locales, et les données recueillies en consultation. Son ambition est simple et forte : faire de l'accès à des semences de qualité un moteur de transformation pour l'agriculture comorienne, un pilier pour la sécurité alimentaire, et un levier de réduction de la dépendance extérieure.

1.2. Un contexte qui impose une refonte en profondeur

L'étude du secteur semencier effectué dans le cadre du projet SEPAREF a mis en lumière une réalité préoccupante : plus de 80 % des agriculteurs ne disposent pas de semences certifiées. Cette situation s'explique par une offre limitée, des coûts souvent inaccessibles, mais aussi par un déficit de confiance lié à l'absence de contrôle et de traçabilité. Le système actuel repose largement sur des pratiques traditionnelles : échanges informels, réutilisation des semences récoltées, et faible accompagnement technique.

Ce fonctionnement non structuré a un impact négatif sur les rendements des cultures, fragilise l'autonomie alimentaire du pays et nuit à la compétitivité de la filière agricole. Les variétés cultivées ne sont que rarement adaptées aux défis posés par le changement climatique. En l'absence de normes claires, de dispositifs de certification efficaces, et de coordination institutionnelle, toute amélioration durable reste hors de portée. Face à l'urgence climatique, à l'urbanisation croissante et à une pression démographique continue, la transformation du système semencier s'impose comme une priorité nationale.

1.3. Un projet structurant, inclusif et tourné vers l'avenir

La stratégie proposée répond à ces constats avec une vision claire : bâtir un système semencier national cohérent, encadré, inclusif et adapté aux spécificités locales. Il s'agit de passer d'un système fragmenté à un modèle intégré, où chaque acteur public ou privé joue un rôle bien défini dans une dynamique de souveraineté agricole.

Organisée autour de sept piliers stratégiques (gouvernance, recherche, professionnalisation, entrepreneuriat, formation, financement, etc.), cette stratégie veut créer un écosystème performant, équitable et pérenne. Elle s'inscrit dans la continuité de la volonté du gouvernement comorien et des acquis du projet SEPAREF, tout en les prolongeant dans une vision ambitieuse de long terme, conforme aux standards de la SADC et du COMESA. Car demain, les producteurs comoriens ne doivent plus être de simples bénéficiaires : ils doivent devenir les véritables moteurs du développement agricole durable du pays.

II. Vision stratégique

Cette stratégie semencière cherche à mettre en place un système national fiable, capable d'assurer un accès à des semences de qualité, bien adaptées aux réalités agroclimatiques des Comores. Elle s'inscrit dans une volonté forte de renforcer la souveraineté agricole du pays, en misant sur des principes d'inclusion, de résilience, de durabilité et de sécurité alimentaire. Pour y parvenir, il est essentiel de consolider les institutions, d'organiser efficacement le secteur et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés

III. Objectifs

3.1. Objectif général

L'objectif principal est de mettre en place un système semencier national efficace, capable de garantir à tous les producteurs des Comores un accès régulier et suffisant à des semences certifiées, de qualité supérieure. En assurant cette disponibilité, il s'agit non seulement de stimuler la productivité agricole, mais aussi de limiter la dépendance vis-à-vis des importations et de consolider la souveraineté alimentaire du pays.

3.2. Objectifs spécifiques

Pour la concrétisation de cette ambition, plusieurs axes prioritaires ont été définis. Il s'agit notamment de :

1. structurer le secteur autour d'une gouvernance lisible et efficace, à travers la création d'un organe indépendant de certification de semences.
2. Encadrer rigoureusement les pratiques de production et de certification.
3. Renforcer les compétences techniques et les institutions, ainsi que Soutienir la recherche sur les variétés locales.
4. Faciliter un meilleur accès au financement en faveur des producteurs et distributeurs de semences
5. Faciliter une harmonisation des actions avec les cadres régionaux et internationaux pour appuyer la dynamique de transformation.

IV. PILIERS STRATEGIQUES

PILIER 1 : Gouvernance et cadre institutionnel

Le développement du système semencier aux Comores nécessite une refonte en profondeur de sa gouvernance. Cela implique avant tout la mise en place d'un organe national de certification de semences, entité centrale et autonome chargée de superviser l'ensemble de la filière. Elle définira les normes, assurera les processus de certification, l'homologation des variétés, le contrôle qualité, et veillera à la coordination entre les différents intervenants. En complément, un Conseil National pour la Concertation Semencière (CNCS) offrira un espace de pilotage stratégique et inclusif, réunissant représentants de l'État, du secteur privé, de la recherche et du monde agricole. Le CNCS constituera un partenariat public-privé autours du secteur semencier comorien. À l'échelle locale, les CRCS (Conseils Régionaux pour la Concertation Semencière) auront pour mission d'adapter les politiques nationales aux réalités des territoires, en garantissant une écoute active des besoins exprimés sur le terrain. Ces dispositifs seront renforcés par les organes

régionaux de semences dans chaque île de l'Union des Comores, qui assureront la coordination opérationnelle au niveau local.

PILIER 2 : Production et certification des semences

Afin de garantir l'accès local à des semences certifiées, la stratégie prévoit l'implantation de stations de multiplication sur chaque île, dotées d'équipements adaptés aux cultures ciblées (pomme de terre, maïs, manioc, riz, légumineuses, entre autres). Des agriculteurs multiplicateurs seront soigneusement sélectionnés, formés et suivis pour produire selon des normes rigoureuses. Un système national de certification sera mis en place, s'appuyant sur des inspections de terrain, des analyses en laboratoire et l'attribution d'étiquettes sécurisées. En parallèle, des outils numériques de traçabilité seront développés pour renforcer la transparence tout au long de la chaîne de production et rétablir la confiance des producteurs dans la qualité des semences disponibles.

PILIER 3 : Recherche, innovation et adaptation

Le renforcement de la recherche est central dans cette stratégie. L'INRAPE, avec le soutien des universités et des partenaires internationaux (FAO, CGIAR), sera doté de moyens humains, techniques et financiers accrus pour développer des variétés adaptées aux réalités locales. Des stations expérimentales seront installées pour tester les nouvelles variétés en conditions réelles. L'approche de sélection participative permettra d'associer les agriculteurs aux essais afin de favoriser l'appropriation des innovations. Les variétés développées seront documentées dans des bases de données publiques, accompagnées de fiches techniques vulgarisées et accessibles aux producteurs.

PILIER 4 : Développement des entreprises semencières

Le développement d'un tissu entrepreneurial local est essentiel à la vitalité de la filière semencière. La stratégie de mise en œuvre prévoit de soutenir la création et la consolidation d'entreprises semencières privées, en leur offrant des incitations fiscales, des subventions à l'investissement, ainsi qu'un accompagnement administratif sur mesure. Ces structures seront également formées aux techniques de production et de certification, tout en bénéficiant de modules pratiques en gestion d'entreprise, marketing et développement commercial. Un réseau national de distribution sera organisé, mobilisant les coopératives, revendeurs agricoles et plateformes numériques, afin d'assurer une diffusion efficace des semences jusque dans les zones les plus isolées.

PILIER 5 : Formation, sensibilisation et vulgarisation

La professionnalisation du secteur repose sur un effort massif de formation et de sensibilisation. Des sessions régulières seront organisées à l'intention des multiplicateurs, inspecteurs, agents des CRDE et entrepreneurs. Elles porteront sur la production de semences, la certification, l'assurance qualité, la commercialisation, et les bonnes pratiques agricoles. Des campagnes de sensibilisation nationales mettront en avant les bénéfices des semences certifiées en termes de rendement, de résilience et de sécurité alimentaire. Des

manuels techniques, tutoriels vidéo et applications mobiles seront produits pour toucher un large public, en particulier les jeunes et les femmes.

PILIER 6 : Accès au financement

Le financement joue un rôle clé dans la concrétisation de la stratégie semencière. Un Fonds National Semencier verra le jour pour soutenir les initiatives liées à la production, à la recherche, à la certification et à la vulgarisation. Des mécanismes de garantie et de subvention seront mis en place afin d'inciter les établissements bancaires à s'impliquer dans le financement des activités du secteur. En parallèle, la structuration et la promotion des Associations Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC) permettront d'élargir l'accès au crédit pour les petits producteurs. Des produits financiers adaptés aux spécificités du cycle semencier tels que les crédits saisonniers, les microcrédits ou les prêts renouvelables seront conçus en collaboration avec les acteurs financiers locaux et internationaux.

PILIER 7 : Suivi-évaluation et redevabilité

Un dispositif rigoureux de suivi-évaluation sera instauré pour mesurer les avancées, ajuster les actions en cours et assurer un reporting clair auprès des partenaires. Des indicateurs clés tels que les volumes de semences certifiées, le taux d'adoption des variétés, les gains de rendement ou encore le nombre d'entreprises créées seront suivis de près par les CRCS et le CNCS, puis centralisés au niveau de l'organe officiel de certification de semences. Des rapports trimestriels et des bilans annuels permettront une gestion dynamique et ajustée de la stratégie. En complément, des audits externes et indépendants seront réalisés régulièrement afin de garantir la transparence et la responsabilité dans la mise en œuvre du système.

V. Chronogramme des activités Stratégie Semencière des Comores (2025–2030)

Ce chronogramme présente une planification indicative des principales activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie semencière nationale sur une période de 5 ans.

Activités	Responsable	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mise en place de l'organe national de certification	MAPA, FAO	X	X				
Création et opérationnalisation du CNCS et des CRCS	MAPA, FAO et Partie prenante	X	X				
Implantation des stations de multiplication	MAPA, FAO, CGIAR, Bailleurs	X	X	X			
Formation des multiplicateurs de semences	FAO, CGIAR	X	X	X	X	X	
Lancement du système national de certification	MAPA, FAO	X	X	X			
Recherche et amélioration variétale avec INRAPE et Université	FAO, CGIAR	X	X	X	X	X	X
Production participative avec les agriculteurs	FAO, INRAPE, CRDE, OP		X	X	X	X	X
Appui à la création d'entreprises semencières	MAPA, FAO, Bailleurs	X	X	X	X		
Déploiement du fonds national semencier	Gouvernement, bailleurs fonds, PP	X	X	X	X	X	X
Campagnes nationales de sensibilisation	MAPA, FAO, PP	X	X	X	X	X	X
Suivi-évaluation et audits annuels	MAPA, FAO, CNCS/CRCS, Bailleurs		X	X	X	X	